

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Le seize décembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique, dans le respect du protocole sanitaire imposé par la Covid-19.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick et MOIZAN Gérard.

Mmes BOUREL Fanny, COZIC Bernadette, CHEDRU Dominique, DUMONTET Mireille, LAVILLE REVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

M. ROSE Marc donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

Mme LEBER Sophie donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

Absents et excusés : Mmes BACHELEY Françoise, FAUCHIER Elise, LEBER Sophie, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

MM COSTANTIN David, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.

Secrétaire de séance : COZIC Bernadette.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Cimetière communal

Monsieur le Maire informe que pour permettre la bonne gestion du cimetière communal et aux regards de ses récents aménagements, il soumet à l'assemblée délibérante un règlement intérieur « police des inhumations et cimetière » revu et modifié.

Ledit règlement est consultable sur le site internet de la Commune ainsi qu'au cimetière et aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Question n° 2 : RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Communauté de Communes

Après en avoir fait lecture et pris connaissance, les Conseillers Municipaux à l'unanimité ont décidé de s'abstenir du vote dudit rapport d'activités 2020.

En effet, le Conseil Municipal souhaiterait obtenir de plus amples renseignements, notamment concernant la gestion de la compétence « ordures ménagères » par la Communauté de Communes Campagne de Caux. L'assemblée délibérante aimerait obtenir l'ensemble des éléments comptables du service des ordures ménagères.

**Question n° 3 : INTEGRATION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES RESULTATS
Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes**

Faisant suite à la délibération n°5 du 08/11/2021 et après échange avec la Communauté de Campagne de Caux, il s'avère nécessaire de modifier les termes de ladite délibération puisque un crédit immobilier est toujours en cours auprès du service Eau et Assainissement – repris par la Communauté de Communes.

En conséquence, Monsieur le Maire expose qu'il convient de transférer la totalité de la STEP à la Communauté de Communes Campagne de Caux, tout en précisant que les jardins familiaux seront mis à disposition de la Commune, dès à présent par convention, ainsi que le chemin d'accès auxdits jardins. Une servitude de passage sera entérinée avec la Communauté de Communes. L'élu précise que les termes engagés dans la délibération n°5 du 08/11/2021 en ce qui concerne les parcelles et le bien immobilier sis au Bec de Mortagne sont confirmés.

**Question n° 4 : AUTORISATION A DONNERE AU MAIRE
Aux fins d'ester en Justice au nom de la Commune**

Monsieur le Maire résume et expose :

- ✓ Le dépôt de plainte effectuée le 13 septembre 2021 par le Maire pour vol de nourriture commis par trois agents de la Commune.
- ✓ Le constat de flagrance réalisé le 13 septembre 2021 au soir par la brigade de gendarmerie de Goderville.
- ✓ Le préjudice qu'en a subi la Commune de Goderville.

Il convient en conséquence de donner au Maire une délégation spécifique lui permettant de représenter la Commune en justice dans le cadre de la procédure pénale faisant suite au dépôt de plainte de se constituer partie civile au nom de la Commune, et plus généralement, de saisir le Tribunal judiciaire compétent aux fins d'obtenir réparation des préjudices subis. Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, par délégation prise en application des articles L. 2132-1 à L. 2132-3 du Code général des collectivités territoriales, à défendre les intérêts de la Commune tant en première instance qu'en appel dans le cadre de la procédure ci-dessus mentionnée et de se constituer partie civile au nom de la commune.

Madame CHEDRU demande quelle va être la durée de la procédure pénale.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en sait rien du tout mais qu'il espère que ça sera le plus rapide possible.

Délibération votée à l'unanimité des élus présents, seul Michel GERON s'est retiré du vote.

Question n° 5 : DECISION MODIFICATIVE n°4/2021
Commune de GODERVILLE : Opérations réelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il propose d'effectuer la modification de crédits comme suit :

❖ **1) Ajustement dépôt de garantie :**

165 - dépenses : +1 000.00 €

165 - recettes : + 1 000.00 €

Question n° 6 : RESTES A REALISER 2021 (RAR)
Autorisations de crédits avant vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget 2022.

Il rappelle ainsi les crédits budgétaires votés en 2021 hors remboursement de la dette :

Opération 0057 – Aménagement de voirie	30 000.00
Opération 0063 – Eclairage public	25 000.00
Opération 0072 – Ecole élémentaire	160 000.00
Opération 0078 – Enceinte sportive	60 000.00
Opération 0083 – Acquisition de biens meubles	42 000.00
Opération 0084 – Travaux divers	140 000.00
Opération 0090 – Site de la Briqueterie	30 000.00
Opération 0091 – Centre médical	90 000.00
Opération 0092 – Redynamisation centre-bourg	803 238.35
Opération 93 – Pôle multimodal	30 000.00
Soit	1 452 794.03

*Autorisation sollicitée soit 25 % des crédits 2021 = **363 198.51 €***

Répartition des crédits sollicités :

Opération 0057 – Aménagement de voirie	5 000.00
Opération 0063 – Eclairage public	25 000.00
Opération 0072 – Ecole élémentaire	160 000.00
Opération 0078 – Enceinte sportive	5 000.00
Opération 0083 – Acquisition de biens meubles	5 000.00
Opération 0084 – Travaux divers	30 000.00
Opération 0091 – Centre médical	40 000.00
Opération 0092 – Redynamisation centre-bourg	83 198.51
Opération 93 – Pôle multimodal	10 000.00

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et valide la répartition des crédits budgétaires de la manière suivante et d'inscrire au Budget Primitif 2022 :

Opération 0057 – Aménagement de voirie	5 000.00
Opération 0063 – Eclairage public	25 000.00
Opération 0072 – Ecole élémentaire	160 000.00
Opération 0078 – Enceinte sportive	5 000.00
Opération 0083 – Acquisition de biens meubles	5 000.00
Opération 0084 – Travaux divers	30 000.00
Opération 0091 – Centre médical	40 000.00
Opération 0092 – Redynamisation centre-bourg	83 198.51
Opération 93 – Pôle multimodal	10 000.00

Question n° 7 : APPROBATION DES TARIFS

Concessions du cimetière communal

Les tarifs ont été approuvés comme suit :

⇒ **SEPULTURES EN ESPACE CONCEDE** : (Emplacement de 1.4 m X 2.4 m)

Concession sur 30 ans :

- 1 corps : 200 €
- 2 corps : 320 €
- 3 corps : 440 €

Concession sur 50 ans :

- 1 corps : 500 €
- 2 corps : 620 €
- 3 corps : 740 €

⇒ **ESPACE CINERAIRE** :

Jardin de Souvenir :

- fourniture d'une plaque et gravure : 150 €

Cases au columbarium :

- **concession sur 15 ans** : 300 €
- **concession sur 30 ans** : 600 €

Cave urne : emplacement de 50 X 50 pour 2 urnes :

- **concession sur 30 ans** : 320 €

Pour les caves-urnes : à l'issue des 30 ans, renouvellement possible :

pour 15 ans : 160 € - pour 30 ans : 320 €

Le principe de scellement d'une urne sur la pierre tombale est autorisé sous conditions de réalisation par une entreprise habilitée.

⇒ **ENFANTS SANS VIE jusqu'à un an** : GRATUITE (0€)

Question n° 8 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Halte-Garderie Pitchouns

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de locaux lie la Commune à l'association « Les Pitchouns » de Goderville, implantée en rez de chaussée du bâtiment Saint François aux fins d'y accueillir des enfants de 0 à 3 ans (165m²) pour une durée de quatre ans. Elle s'achève le 2 janvier 2022.

L'élue énumère également les conditions financières de la convention :

- Locaux mis à disposition moyennant une redevance annuelle de 6 500 €.
- L'association supportera l'ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire (chauffage, eau, gaz, électricité, frais d'entretien, taxes, etc...)

Les mêmes conditions financières sont reportées au renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux, pour une durée de 4 ans, à compter du 2 janvier 2022.

Question n° 9 : MAINTENANCE ET DEPANNAGE PONCTUEL

Eclairage Public – SDE76

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 1 décembre 2025.

Il donne lecture du CCTP et du CCAP qui fixent le contenu des prestations attendues de l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT à qui le SDE76 a confié la réalisation du service.

Il donne ensuite lecture de la convention à signer qui fixe entre autres le montant indicatif annuel à régler pendant quatre ans.

Question n° 10 : REMBOURSEMENT

Destructions de nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire informe que deux nids de frelons asiatiques ont été détruits par des entreprises privées à la demande de la Commune pour des raisons de sécurité publique.

En conséquence, l'élue propose de demander le remboursement desdites factures aux propriétaires des parcelles sur lesquelles se trouvaient ces nids de frelons asiatiques;

- Facture STOPGUEPES76 n°34 du 21/10/2021 : 49.00€,
- Facture en attente de réception de la part du SDIS76,

Madame CHEDRU demande pourquoi la Commune ne prend pas en charge une partie de la destruction de ces nids.

Monsieur le Maire lui répond que le Département prend déjà à charge une partie et que ces nids étaient sur des parcelles privées.

Question n° 11 : BONS D'ACHATS

Noël des Agents Communaux

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du receveur municipal, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents territoriaux.

L'idée générale est de pouvoir remercier les agents en ce contexte sanitaire compliqué pour tous les services rendus à la Collectivité durant cette année.

En conséquence, l'élue propose qu'un chèque cadeaux Ambassadeurs du Commerce d'un montant de 30 € soit offert aux membres du personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

Il précise que les agents suspendus et en arrêt longue maladie ne seront pas concernés par l'octroi de ce chèque cadeau.

Question n° 12 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
Risque « prévoyance » et risque « sante »

Faisant suite à l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal,

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires

Question n° 13 : PROPOSITION AVANCEMENT DE GRADE
Création d'emploi

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide,
De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments à temps complet à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022.

Question n° 14 : ACCROISSEMENT TEMPORAIRES D'ACTIVITES - REMPLACEMENTS
Personnel – Service Education « écoles »

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide,
De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions de garderie, restauration scolaire et entretien des locaux municipaux, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 11.50/35^{ème} et 35/35^{ème}, à compter du 3 janvier 2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Question n° 15 : CREATION D'EMPLOI
Permanents

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide,
De créer trois emplois permanents sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions suivantes :

- Agent des espaces verts et des bâtiments communaux » relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.
- Agent de garderie, de restauration scolaire et d'entretien des locaux » relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

- Agent d'entretien » relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 15/35^{ème}.

Question n° 16 : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS
1^{er} janvier 2022

Au 1^{er} janvier 2022, le tableau est adopté comme suit :

***Emplois permanents à temps complet :**

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
Filière administrative		
Attaché	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur territorial	Rédacteur	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Filière technique		
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
	Adjoint technique	7

Filière sanitaire et sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2
Filière sportive		
Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principal 1 ^{ère} classe	1

***Emplois permanents à temps non complet :**

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 28 h hebdomadaires
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires

Questions diverses :

Les dates de l'élection Présidentielle sont rappelées : 10 et 24 avril 2022.

Séance levée à 18 heures 50.

Extraits de délibérations adressés à la **SOUS -PREFECTURE**

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 225
✓ <i>Approbation règlement intérieur – cimetière communal</i>	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 226
✓ <i>Approbation du rapport d'activités 2020 – Communauté de Communes</i>	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 227
✓ <i>Intégration de l'actif, du passif et des résultats – eau et assainissement</i>	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 228 à
✓ <i>Autorisation à donner au Maire aux fins d'ester en Justice au nom de la Commune</i>	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 233
✓ <i>Approbation des tarifs – concessions du cimetière communal</i>	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 234
✓ <i>Convention de mise à disposition de locaux – halte garderie</i>	
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 235
✓ <i>Maintenance et dépannage ponctuel – SDE76</i>	
QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 236
✓ <i>Remboursement – destruction de nids de frelons asiatiques</i>	
QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 237
✓ <i>Bons d'achats – Noël des agents communaux</i>	
QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 238 à 242
✓ <i>Protection sociale complémentaire</i>	
QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 243
✓ <i>Proposition avancement de grade</i>	
QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 244 à 245
✓ <i>Accroissement temporaires d'activités</i>	
QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 246 à 247
✓ <i>Création d'emplois permanents</i>	
QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 248 à 249
✓ <i>Modification du tableau des effectifs</i>	

Extraits de délibérations adressés à la **PREFECTURE**

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 230
✓ <i>Décision modificative n°4/2021</i>	
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 231 à 232
✓ <i>Restes à réaliser 2021</i>	